

Paris, le 15 février 2021

COMMUNIQUE DE PRESSE

A l'instar de la totalité des acteurs de l'industrie du tourisme, la persistance de la pandémie et ses mesures restrictives en cascade continuent depuis près d'un an à impacter lourdement les activités du Groupe Pierre & Vacances-Center Parcs.

En particulier, le maintien de l'interdiction d'exploitation des remontées mécaniques, ainsi que l'interdiction d'accès aux espaces aquatiques, restaurants et activités intérieures, sportives et de loisirs, obligent à fermer la quasi-totalité des Résidences Pierre & Vacances et des Domaines Center Parcs.

En l'absence de visibilité sur la sortie de crise, nul ne peut prévoir à ce jour le calendrier de réouverture des Résidences et Domaines.

Dans ce contexte, une procédure amiable de conciliation a été ouverte, à l'initiative du Groupe, le 2 février dernier par le Président du Tribunal de commerce de Paris.

Cette procédure de prévention, flexible et consensuelle, a pour objectif d'aboutir à des solutions amiables avec nos principaux partenaires.

Ainsi, sous l'égide du conciliateur, le Groupe prend attache avec ses différents partenaires, bailleurs et créanciers, en vue de mener des discussions amiables dans la perspective d'élaborer des solutions communes.

Dans ce cadre et dans l'attente des autorisations de réouvertures, ainsi que des décisions des pouvoirs publics en réponse aux actions d'indemnisation conduites par le Syndicat National des Résidences de Tourisme, le Groupe suspend provisoirement le règlement des loyers des partenaires concernés par la conciliation.

Le Groupe est confiant sur sa capacité à rebondir dès la réouverture de ses Résidences et Domaines.

Pour toute information :

Relations Investisseurs et Opérations Stratégiques

Emeline Lauté
+33 (0) 1 58 21 54 76
info.fin@groupepvcp.com

Relations Presse

Valérie Lauthier
+33 (0) 1 58 21 54 61
valerie.lauthier@groupepvcp.com